



MESSAGE AU CONSEIL GENERAL

relatif aux comptes de la commune pour l'année

2019

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers généraux,

Nous avons l'honneur de vous remettre, en annexe, les comptes de la Commune de Villars-sur-Glâne pour l'année 2019.

Par le présent message, nous tenons à vous donner un certain nombre de renseignements complémentaires.

Le budget 2019 prévoyait un déficit de **CHF 1'278'221.45** pour un total de charges de CHF 83'104'487.50. Les comptes laissent apparaître un bénéfice net de **CHF 103'384.70** pour un total de charges de CHF 79'855'957.64, après amortissements financiers obligatoires de CHF 3'058'951.65, attribution à la réserve obligatoire pour le renouvellement du réseau d'eau potable de CHF 386'927.40, attribution à la réserve obligatoire pour le renouvellement des canalisations de CHF 1'233'579.13, attribution à la réserve pour le renouvellement de la STEP de CHF 300'000.00, attribution à la provision pour la Caisse de Prévoyance de l'Etat de CHF 707'608.95, attribution à la provision pour la réforme fiscale (PF17) de CHF 150'000.00, attribution à la provision pour pertes sur débiteurs de CHF 325'000.00 et amortissements complémentaires des immobilisations de CHF 141'962.45, par le biais de prélèvements sur les réserves financières de CHF 3'158'972.00, de CHF 119'694.75 sur la réserve pour l'aide au logement, et de CHF 54'967.90 sur la réserve pour d'achat d'œuvres d'art.

Globalement les dépenses courantes 2019 ont été très bien maîtrisées et sont inférieures au budget dans tous les chapitres, en dehors de la protection civile (chapitre 1), en lien avec la dissolution de la réserve pour les abris PC, et des affaires sociales (chapitre 5), qui correspondent à des dépenses progressives. Ensuite, il s'est avéré que la prudence d'évaluation des impôts sur les personnes physiques 2017 et 2018 a permis de reporter un reliquat positif de CHF 1'663'046.40 en 2019. A contrario, au vu des derniers éléments définitifs en notre possession, l'évaluation sur les personnes morales 2017 et 2018, s'avère aujourd'hui trop élevée, malgré une estimation prudente sur la base de ce que nous connaissons à l'époque. Le manque à gagner reporté sur l'exercice 2019 se monte ainsi à CHF 6'602'488.45. Sans ces reports, l'année 2019 est toutefois proche du budget en matière de personnes morales, même si une correction à la baisse a dû être opérée au vu des derniers éléments connus. Afin de mettre en lumière les incidences des années passées sur l'année en cours en matière de rentrées fiscales, il a été décidé d'individualiser les postes « années antérieures » et « année courante » aussi bien chez les personnes physiques que chez les personnes morales.

Durant l'exercice 2019, les emprunts bancaires à court, moyen et long terme ont augmenté de CHF 5'000'000.00, pour atteindre un total de CHF 80'000'000.00 au 31.12.2019. La dette nette, qui comprend les emprunts à court, moyen et long terme diminués des disponibilités ainsi que des prêts, selon le calcul du Service des Communes, est passé de CHF 71'047'495.45 au 31.12.2018 à CHF 69'581'282.99 au 31.12.2019, soit **une diminution de CHF 1'466'212.46**, malgré les dépenses nettes d'investissements qui se montent à CHF 6'179'671.13.

COMMENTAIRES SUR LES COMPTES DE FONCTIONNEMENT

0 Administration

010 Conseil Général et Communal

010.352 Participation à la fusion du Grand Fribourg (DL)

Budget : CHF 36'006.05 Comptes : CHF 46'965.50 Excédent : CHF 10'959.45

Ce dépassement de crédit a été décidé par l'Assemblée constitutive. Il est dû notamment aux analyses financières complémentaires sollicitées par le Groupe de travail Finances.

020 Administration générale

020.316 Location surface administrative

Budget : CHF 0.00 Comptes : CHF - 1'035.75 Disponible : CHF 1'035.75

Il s'agit de la ristourne selon le décompte chauffage 2015 établi par la gérance immobilière en rapport avec l'ancienne administration de Cormanon pour CHF 2'184.90 ainsi que le solde à payer pour 2016, dernier décompte, de CHF 1'149.15.

020.317 Frais de réceptions et manifestations

Budget : CHF 62'000.00 Comptes : CHF 67'834.00 Excédent : CHF 5'834.00

Le dépassement de cette position budgétaire est dû à la prise en charge par la commune de la manifestation organisée pour la fin des travaux d'assainissement de la salle Mummenschantz, dépense non prévue au budget (CHF 4'000.00) et des coûts plus importants liés à la fête du 1^{er} août et aux rencontres folkloriques.

020.318.30 Honoraires judiciaires et divers

Budget : CHF 20'000.00 Comptes : CHF 49'682.85 Excédent : CHF 29'682.85

Le dépassement est le résultat du recours contre le Plan directeur cantonal pour la zone de Bertigny, mais surtout des avis de droits pour la TVA, la Péréquation intercommunale, ainsi que la rédaction d'une convention pour le Vallon de Villars.

1 **Ordre public**

160 **Protection civile**

160.332 **Amortissement école du Platy par réserve abris PC**

160.480 **Prélèvement au fond de réserve PC**

Budget : CHF 0.00

Comptes : CHF 297'000.00

Excédent : CHF 297'000.00

Budget : CHF 0.00

Comptes : CHF 287'300.70

Gain : CHF 287'300.70

Suite à la fin de la construction de l'école du Platy, le canton a validé le prélèvement sur la réserve obligatoire des abris PC de 198 places à CHF 1'500.00, soit un total de CHF 297'000.00. Ce montant a par conséquent alimenté l'amortissement direct de l'école du Platy. C'est donc une opération blanche sur les comptes de fonctionnement. La différence par rapport au prélèvement sur le réserve correspond à une écriture de correction de – CHF 9'699.30 relative à la demande du canton quant au prélèvement effectué en 2018 sur les coûts d'entretien de la PC, dont une partie ne rentrait pas dans leurs critères, coûts considérés comme non obligatoires.

172 **Dispositif sanitaire pour événements majeurs (DL)**

172.351 **Dispositif sanitaire pour événements majeurs (DL)**

Budget : CHF 12'114.00

Comptes : CHF 0.00

Disponible : CHF 12'114.00

Cette nouvelle rubrique créée en 2019 sur demande de l'Etat n'a pas été utilisée en raison des retards de la mise en œuvre organisationnelle. Cette charge sera effective dès 2020.

2 **Enseignement et formation**

210 **Ecole primaire 3H – 8H et CO 9H – 11H**

210.352.10 **Contribution écoles du cycle d'orientation (DL)**

Budget : CHF 5'668'666.00

Comptes : CHF 5'378'540.00

Disponible : CHF 290'126.00

L'Association des CO a bouclé ses comptes 2019 avec un total de charges inférieur de CHF 1'289'100.00 ou -4,3 % par rapport au budget 2019. Hormis certains postes, notamment influencés par l'évolution du nombre d'élèves lors de la rentrée scolaire 2019-20, à l'instar des charges salariales des enseignants ou du matériel scolaire des élèves, les limites budgétaires accordées ont été globalement tout à fait respectées.

210.436 **Contributions des parents aux frais de repas**

Budget : CHF 0.00

Comptes : CHF 24'189.00

Gain : CHF 24'189.00

Il s'agit d'une résultante à l'arrêt du Tribunal fédéral du 7 décembre 2017 prévoyant que la participation financière des responsables légaux aux excursions et aux camps obligatoires organisés par les écoles doit se limiter à la couverture des frais de repas (de CHF 10.00 à 16.00 par jour). L'année 2019 représente la première année où la Commune a facturé aux parents cette contribution.

220 Service intercommunal de psychologie et de logopédie (DL)

220.318.01 Traitements des psychologues

Budget : CHF 708'005.00 Comptes : CHF 744'127.45 Excédent : CHF 36'122.45

Les comptes plus élevés s'expliquent par :

- une augmentation de dotation en psychologie (15 %) dès le mois de septembre 2019 (selon la décision prise par la Commission de Gestion du SLPPI lors de sa séance de mars 2019) ;
- le paiement d'arriérés d'avances AVS pour les mois de septembre à décembre 2018 (pour une psychologue partie en pré-retraite) qui n'avaient pas été facturées en 2018 ;
- le paiement d'heures supplémentaires pour deux psychologues ayant quitté le SLPPI en cours d'année.

Ces comptes comprennent également les salaires des psychologues qui ont assuré le remplacement de deux personnes en congé maternité dont les indemnités perçues se trouvent dans le compte 220.436.

220.318.02 Traitements des logopédistes

Budget : CHF 946'914.00 Comptes : CHF 966'046.30 Excédent : CHF 19'132.30

Les comptes plus élevés s'expliquent par une augmentation de dotation en logopédie (55 %) dès le mois de septembre 2019 (selon la décision prise par la Commission de Gestion du SLPPI lors de sa séance de mars 2019).

220.318.03 Traitements des psychomotriciennes

Budget : CHF 268'019.00 Comptes : CHF 280'101.35 Excédent : CHF 12'082.35

Les comptes plus élevés s'expliquent par le paiement d'arriérés d'avances AVS pour les mois de septembre à décembre 2018 (pour deux psychomotriciennes parties en pré-retraite) qui n'avaient pas été facturées en 2018.

220.318.15 Charges sociales du personnel

Budget : CHF 444'911.00 Comptes : CHF 494'027.55 Excédent : CHF 49'116.55

Les charges sociales sont proportionnelles à l'augmentation des traitements du personnel ci-dessus et par le fait que l'estimation budgétisée était de 23 % de la masse salariale, alors qu'il aurait fallu se baser sur 25 % pour être plus proche de la réalité (ce qui a été corrigé pour le budget 2021).

220.436 Indemnités des assurances du personnel

Budget : CHF 0.00 Comptes : CHF 60'975.05 Gain : CHF 60'975.05

Aucun montant n'avait été budgétisé pour cette rubrique, car il n'est pas possible de faire des prévisions réalistes. Le montant encaissé est plus important que l'année dernière, car il s'explique notamment par les indemnités perçues pour les congés maternité de deux psychologues. Ce montant est alors à déduire des traitements des psychologues.

220.451 Participation du canton

Budget : CHF 905'681.50

Comptes : CHF 819'361.45

Manco : CHF 86'320.05

La participation du canton est moins importante que prévue, car le canton prend en charge, pour moitié, les salaires des thérapeutes en fonction de la dotation indiquée par les critères du SESAM. Or la dotation des thérapeutes du SLPPI est plus élevée. Le coût de cette surdotation salariale est alors à charge des communes, dont la participation est plus importante que 50 %.

220.452.10 Participation des communes

Budget : CHF 1'470'781.50

Comptes : CHF 1'577'850.49

Gain : CHF 107'068.99

La participation du canton étant moins importante que prévue (voir rubrique 220.451), le montant non pris en charge par le canton est alors à charge des communes.

290 Administration scolaire

290.301.10 Traitements du personnel administratif et chauffeurs

290.308 Mise à disposition de personnel (CSVV)

290.436.20 Indemnités des assurances du personnel

Budget : CHF 510'558.80

Comptes : CHF 526'969.50

Excédent : CHF 16'410.70

Budget : CHF 0.00

Comptes : CHF 9'000.00

Excédent : CHF 9'000.00

Budget : CHF 0.00

Comptes : CHF 8'791.15

Gain : CHF 8'791.15

Le dépassement net de CHF 16'619.55 correspond à des absences pour cause de maladie, dont une partie est à charge de l'employeur, ainsi qu'à des différences d'imputations sur les comptes suite aux modifications contractuelles du personnel partagé avec le CSVV.

290.315 Entretien des bus scolaires

Budget : CHF 4'500.00

Comptes : CHF 13'498.00

Excédent : CHF 8'998.00

Le bus Opel FR 90398 avoisine les 165'000 kilomètres au compteur. Les frais d'entretien obligatoires se sont montés à près de CHF 8'000.00 sans compter l'achat des pneus. Le bus Renault FR 139339 quant à lui a passé les 100'000 kilomètres pour des frais s'élevant à près de CHF 3'300.00. Le renouvellement d'un véhicule scolaire ayant été reporté par le Conseil général, il a fallu prendre en charge le coût de ces réparations.

290.452 Participation aux chauffeurs et bus scolaires

Budget : CHF 98'250.00

Comptes : CHF 64'606.30

Manco : CHF 33'643.70

Il s'agit essentiellement de la refacturation au CSVV pour la part des chauffeurs payée par la Commune et de la participation des parents aux transports scolaires quotidiens (sur inscription pour l'année scolaire). Les salaires à charge de la Commune ont diminué suite au transfert du personnel au CSVV, dès lors la refacturation au CSVV a également baissé.

2901 Ecole de Cormanon

2901.312.05 Electricité

2901.435 Rétribution énergie photovoltaïque

Budget : CHF 25'000.00	Comptes : CHF 7'006.75	Gain : CHF 17'993.25
Budget : CHF 10'000.00	Comptes : CHF 0.00	Manco : CHF 10'000.00

L'installation photovoltaïque permet de faire de l'autoconsommation réduisant ainsi les coûts d'énergie de 2/3. L'installation ne bénéficie finalement pas de la RPC (rétribution à prix coûtant) mais de la GRU (rétribution unique pour les grandes installations) représentant un montant de CHF 49'693.90 comptabilisé dans les recettes d'investissement au compte 290.660.

2901.313 Frais de nettoyage
2901.318.05 Prestations de tiers pour nettoyages

Budget : CHF 37'000.00	Comptes : CHF 13'914.40	Disponible : CHF 23'085.60
Budget : CHF 0.00	Comptes : CHF 6'235.80	Excédent : CHF 6'235.80

Le montant inscrit au budget prévoyait un montant de CHF 12'000.- pour les prestations de l'entreprise de nettoyage sur une durée de 6 mois. Pour cette prestation, un nouveau compte a été créé pour plus de transparence, il s'agit du compte 2901.318.05. Toutefois, la séparation des comptes a été faite après le budget.

2901.314 Entretien et rénovation

Budget : CHF 168'000.00	Comptes : CHF 80'202.55	Disponible : CHF 87'797.45
-------------------------	-------------------------	----------------------------

La plupart des travaux prévus au budget ont été réalisés. Le budget prévoyait la démolition des fondations des pavillons provisoires pour un montant de CHF 70'000.00. Ces travaux ont été reportés et le montant a été inscrit dans le message de la vente des pavillons (compte 290.503.06). Les travaux de nettoyage des pavillons ont été effectués par le personnel communal. La vaisselle de la grande salle n'a pas été remplacée.

2902 Ecole des Rochettes

2902.313 Frais de nettoyage
2902.318.05 Prestations de tiers pour nettoyages

Budget : CHF 33'000.00	Comptes : CHF 22'467.15	Disponible : CHF 10'532.85
Budget : CHF 0.00	Comptes : CHF 7'882.60	Excédent : CHF 7'882.60

Le montant inscrit au budget prévoyait un montant de CHF 12'000.- pour les prestations de l'entreprise de nettoyage sur une durée de 6 mois. Pour cette prestation, un nouveau compte a été créé pour plus de transparence, il s'agit du compte 2902.318.05. Toutefois, la séparation des comptes a été faite après le budget.

2902.314 Entretien et rénovation

Budget : CHF 158'500.00	Comptes : CHF 108'606.85	Disponible : CHF 49'893.15
-------------------------	--------------------------	----------------------------

Les travaux prévus au budget ont tous été réalisés sauf pour les aménagements extérieurs (escaliers et bancs). Ces derniers, représentant un montant de CHF 35'500.00, ont été reportés en 2020. Les réfections ponctuelles des faux-plafonds ont été réalisés en interne, ce qui a permis d'économiser CHF 5'000.00. Les travaux de nettoyage des façades représentant un montant de CHF 7'000.00 ont été repoussés d'une année.

2903 **Ecole de Villars-Vert**

2903.312 **Chauffage**

Budget : CHF 105'000.00 Comptes : CHF 111'002.75 Excédent : CHF 6'002.75

Les montants inscrits au budget pour le chauffage présentent toujours une certaine approximation car la consommation dépend de la météo et du coût de l'énergie.

2903.314 **Entretien et rénovation**

Budget : CHF 130'500.00 Comptes : CHF 123'293.25 Disponible : CHF 7'206.75

Les travaux prévus au budget ont tous été réalisés sauf la réfection de la peinture de la crèche, dont la nécessité n'a pas été démontrée et la signalétique, qui a été reportée à 2020.

2903.318 **Assurance incendie, ECAB**

Budget : CHF 12'650.00 Comptes : CHF 17'795.70 Excédent : CHF 5'145.70

L'assurance en couverture choses et immeubles ayant été remise à jour, l'excédent de ce poste correspond à la part de cette assurance afin de permettre la refacturation pour la part du CSVV, qu'on retrouve dans la rubrique 2903.436.20.

2905 **Ecole du Platy**

2905.312.05 **Electricité**

2905.435 **Rétribution énergie photovoltaïque**

Budget : CHF 15'000.00 Comptes : CHF 2'525.65 Disponible : CHF 12'474.35
Budget : CHF 4'000.00 Comptes : CHF 0.00 Manco : CHF 4'000.00

L'installation photovoltaïque permet de faire de l'autoconsommation réduisant ainsi les coûts d'énergie. Le montant de CHF 15'000.- inscrit au budget était estimatif car il s'agissait de la première période d'exploitation de l'école. L'installation ne bénéficie finalement pas de la RPC (rétribution à prix coûtant) mais de la GRU (rétribution unique pour les grandes installations) représentant un montant de CHF 30'000.- qui devrait être versé en 2021 (prévu au compte investissement 290.660.05).

3 **Culture, sports et loisirs**

340 **Sports**

340.436 **Indemnités des assurances et tiers**

Budget : CHF 0.00 Comptes : - CHF 2'000.00 Excédent : CHF 2'000.00

Le Tour de Romandie 2015 a attribué une subvention de CHF 2'000.00 aux clubs sportifs, et le versement de cette somme a été effectué sur le compte de la Commune la même année. Le Conseil communal avait pris la décision de transmettre ce montant à la « Fondation FC Villars-sur-Glâne pour la promotion du sport ». Etant

donné qu'elle ne s'est inscrite au registre du commerce qu'en 2019, le montant de CHF 2'000.00 leur a été remboursé la même année suite à une demande écrite de leur part.

341 Centre sportif avec installations de la protection civile

341.314 Entretien et réparations des bâtiments

Budget : CHF 113'000.00 Comptes : CHF 106'788.40 Disponible : CHF 6'211.60

Les travaux prévus au budget ont tous été réalisés sauf la pose d'un banc amovible d'un coût de CHF 4'000.00 qui s'est révélé irréalisable, ainsi que des entretiens de douches et de conduites qui ont été reportés pour un montant de CHF 9'000.00. Des travaux complémentaires ont dû être réalisés avec le renforcement du rideau de séparation des salles, le renfort des acrotères ayant une importante prise au vent, le remplacement de vannes de chauffage ainsi que le contrôle des installations électriques pour un montant total de CHF 18'096.20.

341.318.30 Etude de développement secteur du centre sportif

Budget : CHF 40'000.00 Comptes : CHF 0.00 Disponible : CHF 40'000.00

Le montant inscrit au budget était destiné à définir les besoins des sociétés sportives et le potentiel du site permettant d'accueillir de nouvelles infrastructures. Cette étude n'a pas encore été lancée.

352 Bâtiment du village (Ancienne école)

352.314 Entretien et réparations de l'immeuble

Budget : CHF 8'000.00 Comptes : CHF 13'814.40 Excédent : CHF 5'814.40

Les travaux prévus au budget ont été réalisés. Des travaux supplémentaires ont dû être entrepris : il s'agit du contrôle des installations électriques et de la mise en conformité y relative, de la révision de la citerne et du remplacement du four de l'appartement du concierge.

354 Bâtiment des services extérieurs et du feu (BSEV)

354.314 Entretien et réparations du bâtiment

Budget : CHF 53'500.00 Comptes : CHF 58'704.65 Excédent : CHF 5'204.65

Les travaux prévus au budget ont tous été réalisés. Le dépassement concerne des travaux de mise en conformité des installations électriques, pour un montant de CHF 5'000.00.

360 Bâtiment administratif Petit-Moncor 1B-1F

360.312 Chauffage

Budget : CHF 28'000.00 Comptes : CHF 58'282.75 Excédent : CHF 30'282.75

La gérance immobilière a transmis les décomptes depuis 2017. Les frais de chauffage pour 2019 représentent 12 acomptes de CHF 2'000.00, soit CHF 24'000.00. Le décompte 2017 totalise CHF 25'942.55 et le décompte 2018 représente CHF 27'340.20. Sur ces montants un acompte de CHF 19'000.00 avait été payé en 2018.

360.313.10 Mandat technique Leatech

Budget : CHF 16'000.00 Comptes : CHF 48'223.95 Excédent : CHF 32'223.95

Les prestations de l'entreprise Leatech pour l'entretien des aménagements extérieurs et la maintenance technique représentent un coût de CHF 15'951.60 pour 2019. Les frais supplémentaires découlent du décompte de la gérance immobilière, notamment pour 2016 un montant de CHF 11'217.00, pour 2017 un montant de CHF 16'174.25 et pour le premier semestre 2018 un montant de CHF 4'881.10.

360.314 Entretien et réparations du bâtiment

Budget : CHF 152'500.00 Comptes : CHF 81'369.30 Disponible : CHF 71'130.70

Les travaux prévus au budget ont tous été réalisés. Comme la demande de crédit pour la réfection du 2^{ème} étage de l'administration (compte 020.503.10) présentait un disponible, le Conseil communal a décidé d'imputer certains travaux prévus au fonctionnement sur le compte d'investissement. Il s'agit de l'installation des lignes de vie, de la réfection des stores, du remplacement de la porte du 2^{ème} sous-sol, de la pose d'isolation acoustique dans les salles de conférence ainsi que de l'aménagement d'un banc devant l'entrée principale. Le curage des canalisations, représentant un montant de CHF 5'000.00 a été effectué dans le cadre de l'entretien du parking par la gérance immobilière, compris dans le décompte de PPE.

360.318.05 Prestations de tiers pour nettoyages

Budget : CHF 0.00 Comptes : CHF 17'522.35 Excédent : CHF 17'522.35

Le personnel communal de conciergerie a subi un arrêt maladie de longue durée. Son remplacement par une entreprise de nettoyage a été comptabilisé dans cette rubrique.

360.427 Produit des locations

Budget : CHF 78'000.00 Comptes : CHF 105'637.65 Gain : CHF 27'637.65

Le surplus des recettes découle du décompte de la gérance immobilière avec les loyers des différents locataires pour 2016-2017 et 2018, soit un montant de CHF 24'487.10, en compensation de charges pour ces mêmes périodes.

5 Affaires sociales

500 AVS, AI, APG et Assurance chômage (DL)

500.351.30 Contribution à l'AVS pour les personnes sans activité lucrative

Budget : CHF 0.00 Comptes : CHF 69'110.35 Excédent : CHF 69'110.35

Il s'agit d'une dépense liée qui était noyée auparavant dans l'aide sociale (compte 580.366) alors qu'elle ne fait pas l'objet d'un quelconque remboursement de l'Etat, contrairement à l'aide sociale.

541 Générations, intégration et animation (DGIA)

541.301.01 Traitement des auxiliaires d'animation

Budget : CHF 18'000.00 Comptes : CHF 36'454.00 Excédent : CHF 18'454.00

Le dépassement est lié à une augmentation des activités et des manifestations en adéquation avec l'augmentation des recettes des subventions. De plus, un membre de l'équipe a été remplacé pendant deux mois suite à une intervention chirurgicale.

541.452.10 Subvention Paroisse et autres

541.461 Subvention cantonale divers projets

Budget : CHF 15'000.00 Comptes : CHF 17'320.00 Gain : CHF 2'320.00
Budget : CHF 10'000.00 Comptes : CHF 19'478.10 Gain : CHF 9'478.10

Le programme d'activités et de manifestations se développe. De ce fait, les soutiens s'intensifient de manière positive de la Confédération, le Canton et la Paroisse, ce qui a permis de recevoir 50 % de subventions en plus du budget.

550 Invalidité (DL)

550.351 Participation aux institutions spécialisées

Budget : CHF 3'043'317.10 Comptes : CHF 3'118'485.40 Excédent : CHF 75'168.30

Pour la 2^{ème} année consécutive, le dépassement de cette dépense liée s'explique par le rattrapage des décomptes de subventions des années passées concernant les institutions spécialisées fribourgeoises ainsi que par une augmentation des dépenses liées aux personnes en situation de handicap placées dans les institutions hors du canton.

570 Home pour personnes âgées Les Martinets

570.427.10 Résidence Les Martinets, bénéfice d'exploitation

Budget : CHF 188'710.00 Comptes : CHF 0.00 Manco : CHF 188'710.00

Comme l'année dernière, le bénéfice d'exploitation a été conservé dans les comptes de la Résidence Les Martinets afin de permettre d'approvisionner une réserve pour la recapitalisation de la Caisse de pension pour le personnel de l'Etat.

580 Prévoyance sociale

580.451.15 Remboursement de l'aide sociale par district

Budget : CHF 167'517.75 Comptes : CHF 88'008.55 Manco : CHF 79'509.20

Aide sociale du district CHF 18'264'406.23
Part Etat de Fribourg (40 %) CHF 7'346'913.15
Part des Communes (60 %) CHF 10'917'493.08

Les dépenses d'aide sociale de la Commune sont calculées proportionnellement à celles du district, ce qui détermine la ristourne de l'année précédente, soit 2018. La recette n'est pas aussi bonne que celle prévue au budget.

580.366	Aide matérielle, MIS et mesures mixtes VSG
580.451	Participation du canton aux frais d'assistance VSG
580.452	Récupération des frais d'assistance VSG

Budget : CHF 1'200'000.00 (Charge) Comptes : CHF 1'424'997.31 net Excédent : CHF 224'997.31 net

L'aide matérielle, les frais liés aux MIS (à l'exception des frais d'organiseurs) ainsi que les frais de mesures mixtes sont appliqués selon la Loi sur l'aide sociale et les directives cantonales. L'augmentation des situations de précarité financière amène une augmentation des avances réalisées par le Service social (+ CHF 666'941.80). Le Canton participe à hauteur de 40 % aux frais d'aide matérielle, MIS et mesures mixtes. Par conséquent, l'augmentation de la participation du Canton est corrélée à l'augmentation de l'aide matérielle. Les revenus des bénéficiaires de l'aide sociale, y compris les rétroactifs provenant d'assurances sociales, sont comptabilisés dans le compte 580.452. L'augmentation des frais d'assistance récupérés est cohérente avec l'augmentation du nombre de demandes d'aide sociale. La charge nette de l'aide sociale est en augmentation de CHF 109'442.78 par rapport à 2018.

580.365.20 Aide au logement

Budget : CHF 240'000.00 Comptes : CHF 119'694.75 Disponible: CHF 120'305.25

Plusieurs raisons expliquent ce résultat. D'une part, le nouveau règlement sur l'aide au logement ne couvrait pas les deux premiers mois de l'année. D'autre part, les charges en sus du loyer ne sont plus prises en compte dans le calcul de la subvention. Enfin, le nombre de demandes déposées a diminué ainsi que le nombre de bénéficiaires, en raison essentiellement de l'amélioration de leur situation financière ce qui a pour conséquence que leur revenu imposable est supérieur à la limite pour donner droit à l'aide au logement.

580.366.12	Frais fonctionnement organisation MIS, Commune de Matran
580.366.30	Aide matérielle, MIS Commune de Matran
580.451.05	Participation du canton frais d'assistance Matran
580.452.02	Récupération frais d'assistance Matran
580.452.25	Part de Matran, remboursement aide matérielle

Mêmes commentaires que pour l'aide sociale de Villars-sur-Glâne. L'entier des charges nettes occasionnées par le mandat de gestion de l'aide sociale pour la Commune de Matran a été totalement récupéré et refacturé, le total net est donc de CHF 0.00.

6 Transports et communications

620 Routes communales et génie civil

620.312 Consommation d'électricité de l'éclairage public

Budget : CHF 90'000.00 Comptes : CHF 95'232.30 Excédent : CHF 5'232.30

La provision effectuée à fin 2018 n'était pas suffisante. Par conséquent un report de charge 2018 est compris dans les comptes 2019 d'environ CHF 6'500.00.

620.314.10 Déblaiement de la neige et salage

Budget : CHF 75'000.00

Comptes : CHF 101'051.70

Excédent : CHF 26'051.70

La Commune a acheté 316 tonnes de sel en 2019, contre 189 tonnes en 2018. En effet, nos services ont effectué 49 sorties avec l'utilisation du fondant contre 41 en 2018. De plus, les silos, qui ont une capacité de 180 tonnes, ont été entièrement remplis à la fin 2019.

620.314.50 Signalisation routière

Budget : CHF 25'500.00

Comptes : CHF 40'691.55

Excédent : CHF 15'191.55

Le dépassement est essentiellement lié à la mise en place de la nouvelle signalétique autour du Centre sportif du Platy. Initialement, cet objet n'avait pas été budgétisé au fonctionnement. Les services communaux ont remarqué des abus considérables sur le stationnement et des lacunes sur la signalisation en place. Ce constat a conduit à l'élaboration d'une nouvelle signalétique pour mettre en valeur les accès aux divers parkings. Cette dépense représente un montant total de CHF 11'000.00.

620.318.60 Frais d'études

Budget CHF 180'000.00

Comptes : CHF 179'392.20

Disponible : CHF 607.80

- **Parc de Cormanon**

Le projet de détail a été suspendu en attendant clarification avec l'agglomération des subventions possibles dans le cadre des mesures du PA3.

Dépense CHF 0.00

- **Routes de Villars et Fort-St-Jacques**

L'étude d'avant-projet routier des arrêts de bus a été interrompue pour pouvoir être coordonnée avec le projet d'assainissement de la route et du bruit routier et préalablement lancer une étude de requalification de l'axe (mesure prévue au projet d'agglomération).

Dépense CHF 6'655.85

- **Trans Agglo, tronçon intercommunal**

Les études de projet se sont poursuivies jusqu'à la consultation préalable des services.

Dépense CHF 17'006.40

- **Trans Agglo, tronçon Croset - Platy**

Les études de projet se sont poursuivies jusqu'à la consultation préalable des services.

Dépense CHF 40'021.30

- **Trans Agglo, passage inférieur Cormanon**

Les études de projet ont été réalisées jusqu'à la consultation préalable des services.

Dépense CHF 73'327.15

- **Route de Matran**

Le mandat d'étude pour le concept de mobilité douce a été suspendu dans l'attente du projet d'assainissement au bruit de la route par le Canton.

Dépense CHF 0.00

- **Route de la Glâne**
Prestations du projet définitif, piloté par le SPC.
Dépense CHF 18'719.35
- **Masterplan, requalification du carrefour Belle-Croix**
Les résultats du mandat d'urbanisme ont été présentés au SMO et au SPC pour prise en compte dans leur projet de réaménagement du carrefour. En attente démarrage du projet par le Canton.
Dépense CHF 0.00
- **Bruit routier route du Soleil et route de la Forêt**
Frais de géomètre et émoluments administratifs pour les permis de construire des parois anti-bruit.
Dépense CHF 1'151.55
- **Route du Bugnon**
Le mandat d'étude pour le concept de requalification a été attribué fin 2019.
Dépense CHF 0.00
- **Ruisseau de l'Ile**
Le mandat d'étude de faisabilité de la mise à ciel ouvert du ruisseau s'est poursuivi.
Dépense CHF 7'062.15
- **Interface CFF/ TPF Route de Matran**
Le projet définitif a été stoppé au vu des incertitudes quant au devenir de la ligne 11 et les honoraires des prestations réalisées par le bureau mandataire soldés.
Dépense CHF 3'058.05
- **Chemin du Pensionnat**
Etude de projet suspendue en attendant le bilan de la mesure de signalisation provisoire.
Dépense CHF 0.00
- **Rte Petit-Moncor - Arrêts de bus**
Prestations du bureau d'Ingénieurs pour l'étude de mobilité et l'avant-projet.
Dépense CHF 12'080.40
- **Mesures de circulation et divers**
Divers émoluments administratifs
Dépense CHF 310.00

650 **Service des transports publics**

650.311 **Achat de parcomètre**

Budget : CHF 0.00

Comptes : CHF 10'110.90

Excédent : CHF 10'110.90

L'horodateur du parking P+R « P1 » du site sportif du Platy était constamment en panne. Après plusieurs interventions, le fournisseur nous a confirmé que celui-ci était arrivé en fin de vie et que les pièces de rechange n'existaient plus pour ce modèle. Par conséquent, l'achat d'un nouvel appareil s'est imposé.

650.352.10 Part aux transports et mobilité Agglo (DL)

Budget : CHF 1'605'507.00

Comptes : CHF 1'675'464.89

Excédent : CHF 69'957.89

Les coûts de l'Agglomération sont répercutés avec une année de décalage dans les comptes de la Commune. Ainsi, les comptes communaux 2019 reflètent les comptes 2018 de l'Agglo.

En matière de coûts d'exploitation des transports publics, les comptes 2018 de l'Agglo se soldent par des charges nettes dépassant le budget à hauteur de CHF 476'175.00, soit CHF 75'235.00 pour Villars-sur-Glâne (répartition 15,17%). L'offre des TPF s'est caractérisée par une réduction des coûts par rapport à 2017, en dépit d'une légère augmentation des prestations globales. Cette diminution ressort d'un effort de rationalisation mis en œuvre par le concessionnaire.

En comparaison de 2017, les prestations introduites étaient les suivantes :

- prolongation de la ligne 9 jusqu'aux Charmettes
- harmonisation des horaires de vacances et hors-scolaires (suppression de l'horaire d'été)
- courses supplémentaires sur les lignes 1, 6 et 8, - extension d'un horaire à 7.5 minutes pour le funiculaire
- intégration des arrêts Moncor et Belle-Croix dans les deux sens sur la ligne 1
- suppression des quatre jours fériés cantonaux à l'instar du réseau régional

D'autre part, à compter de 2018, les prestations des TPF liées au projet de la navette autonome reliant Marly-Cité au Marly Innovation Center (MIC) sont incluses dans l'offre de base.

Enfin, la participation cantonale aux coûts d'exploitation des transports publics s'est limitée à 55.06 %, soit moins que le taux prévu de 57.5%, dû à une couverture inférieure au seuil requis par l'Etat de Fribourg pour la ligne du funiculaire. Cet état de fait aboutit au dépassement des charges nettes de l'exploitation des transports publics évoqué précédemment.

650.366.10 Encouragement plan de mobilité

Budget : CHF 20'000.00

Comptes : CHF 27'263.10

Excédent : CHF 7'263.10

40 collaborateurs de la Commune et de l'AcoPol ont bénéficié des encouragements, quant à leurs efforts de privilégier les déplacements « domicile-travail » en mobilité douce toute l'année. Soit un total de CHF 13'416.10 pour les encouragements des collaborateurs. 10 collaborateurs ont bénéficié d'une subvention pour l'achat d'un vélo électrique pour un montant total de CHF 11'147.55. Nous avons aussi rechargé 2 cartes TPF à prépaiement pour un montant de CHF 400.00 pour les déplacements professionnels des collaborateurs (en ville de Fribourg par exemple). Le solde des charges (CHF 2'299.45) a servi pour l'impression des vignettes personnalisées et des vignettes journalières.

650.382 Attribution réserve plan de mobilité

Budget : CHF 40'000.00

Comptes : CHF 44'994.90

Excédent : CHF 4'994.90

Dans le cadre de la mise en place du plan de mobilité de l'administration communale, le fonctionnement comptable a été validé sous la forme d'un « pot ». Soit un compte de fonctionnement pour les recettes (650.427.90) et un autre pour les encouragements (650.366.10), avec le solde qui se capitalise pour l'année suivante. Par conséquent, ce compte est la différence entre les deux précédents.

650.427.90 Recettes plan de mobilité

Budget : CHF 60'000.00

Comptes : CHF 72'258.00

Gain : CHF 12'258.00

Durant l'année 2019, 153 collaborateurs/trices de l'État de Fribourg ont effectué une demande pour une vignette de stationnement, principalement sur les sites des écoles. Notamment 82 collaborateurs/trices de la Commune étaient en possession d'une vignette de stationnement pour les sites de l'administration communale, des services extérieurs, de la déchetterie et de la STEP.

7 Protection et aménagement de l'environnement

Un changement de méthode de décomptes TVA est intervenu en 2019 dans les chapitres suivants :
700 – 710 – 711 – 720.

700 Service des eaux (EP eau potable)

Le budget de ce chapitre a été préparé TVA comprise (TTC) comme les années précédentes. Toutefois, après analyse fiscale, il s'est avéré qu'un changement de méthode de décomptes TVA au réel à la place du forfait était plus économique pour la Commune. Aussi, malgré le budget TTC, les comptes 2019 ont été comptabilisés en hors taxe. Ceci explique une partie des économies sur certains postes.

700.390 Imputation interne des intérêts **700.490 Imputation interne des intérêts produits sur la réserve**

Budget : CHF 9'987.50	Comptes : CHF 38'001.75	Excédent : CHF 28'014.25
Budget : CHF 0.00	Comptes : CHF 36'431.45	Gain : CHF 36'431.45

Le compte 710.490 a été nouvellement créé. Pour la transparence, les réviseurs des comptes souhaitaient avoir la trace dans ce chapitre des écritures financières comptabilisées dans le chapitre 940. Ce montant représente l'intérêt octroyé à la réserve au bilan pour le renouvellement des installations du réseau d'eau potable, au taux moyen de la dette 2019, soit 1,022 %. La charge nette entre ces deux rubriques est de CHF 1570.30, bien inférieure au budget de CHF 9'987.50.

700.390.20 Imputation interne des amortissements financiers

Budget : CHF 11'650.00	Comptes : CHF 0.00	Disponibilité : CHF 11'650.00
------------------------	--------------------	-------------------------------

Le virement de l'amortissement comptable du réseau d'eau potable depuis le compte 940.490.50 n'a plus lieu d'être, étant donné que le réseau est totalement amorti au bilan.

700.435 Produit des abonnements y c. vente d'eau

Budget : CHF 1'900'000.00	Comptes : CHF 1'719'211.91	Manco : CHF 180'788.09
---------------------------	----------------------------	------------------------

La différence constatée en 2019 est due en partie aux ventes d'eau qui ont été en légère baisse. Cette diminution de consommation provient également du fait qu'en 2019, les relevés de compteurs ont été effectués 2 semaines plus tôt qu'à l'ordinaire, ceci afin de permettre aux régies de recevoir leurs décomptes au 31 décembre. Un dernier facteur provient de la méthode de facturation de la TVA qui n'est plus prise en compte en 2019 (- CHF 44'000.00), mais qui avait été budgétisée.

710 Canalisations (EU eaux usées)

Le budget de ce chapitre a été préparé TVA comprise (TTC) comme les années précédentes. Toutefois, après analyse fiscale, il s'est avéré qu'un changement de méthode de décomptes TVA au réel à la place du forfait était plus économique pour la Commune. Aussi, malgré le budget TTC, les comptes 2019 ont été comptabilisés en hors taxe. Ceci explique une partie des économies sur certains postes.

710.390 Imputation interne des intérêts 710.490 Imputation interne des intérêts produits sur la réserve

Budget : CHF 9'503.00	Comptes : CHF 74'771.20	Excédent : CHF 65'268.20
Budget : CHF 0.00	Comptes : CHF 73'655.10	Gain : CHF 73'655.10

Le compte 711.490 a été nouvellement créé. Pour la transparence, les réviseurs des comptes souhaitent avoir la trace dans ce chapitre des écritures financières comptabilisées dans le chapitre 940. Ce montant représente l'intérêt octroyé à la réserve au bilan pour le renouvellement des installations du réseau d'eaux usées, au taux moyen de la dette 2019, soit 1,022 %. La charge nette entre ces deux rubriques est de CHF 1116.10, bien inférieure au budget de CHF 9'503.00.

710.390.30 Imputation interne des amortissements financiers

Budget : CHF 306'720.00	Comptes : CHF 0.00	Disponible : CHF 306'720.00
-------------------------	--------------------	-----------------------------

Le virement de l'amortissement comptable du réseau d'eaux usées depuis le compte 940.490.60 n'a plus lieu d'être, étant donné que le réseau est totalement amorti au bilan.

710.434 Produit de la taxe d'épuration des eaux

Budget : CHF 2'750'000	Comptes : CHF 2'506'672.66	Excédent : CHF 243'327.34
------------------------	----------------------------	---------------------------

Idem que compte 700.435 « produit des abonnements y c. vente d'eau ». Dans ce poste, la diminution de TVA représente CHF 193'000.00.

711 Station d'épuration des eaux (STEP)

Le budget de ce chapitre a été préparé TVA comprise (TTC) comme les années précédentes. Toutefois, après analyse fiscale, il s'est avéré qu'un changement de méthode de décomptes TVA au réel à la place du forfait était plus économique pour la Commune. Aussi, malgré le budget TTC, les comptes 2019 ont été comptabilisés en hors taxe. Ceci explique une partie des économies sur certains postes.

711.301 Traitement du personnel d'exploitation 711.490.05 Imputation interne des salaires

Budget : CHF 450'700.00	Comptes : CHF 464'696.25	Excédent : CHF 13'996.25
Budget : CHF 13'187.65	Comptes : CHF 0.00	Gain : CHF 13'187.65

Le dépassement dans les traitements du personnel est compensé par l'imputation interne. Il s'agit d'une différence de comptabilisation d'un collaborateur qui travaille principalement à la STEP mais également pour les canalisations (chapitre 710), qui avait été prévu en montant net dans les salaires au budget.

711.390.10 Imputation interne des intérêts
711.490.20 Imputation interne des intérêts produits sur la réserve

Budget : CHF 0.00	Comptes : CHF 16'681.85	Excédent : CHF 16'681.85
Budget : CHF 0.00	Comptes : CHF 16'681.85	Manco : CHF 16'681.85

Ces nouveaux postes sont du même montant et s'annulent. Pour la transparence, les réviseurs des comptes souhaitaient avoir la trace dans le chapitre de la STEP des écritures financières comptabilisées dans le chapitre 940. Ce montant représente l'intérêt octroyé à la réserve intercommunale de la STEP au bilan, au taux moyen de la dette 2019, soit 1,022 %.

711.435.20 Prestations pour Swissgrid-Pronovo

Budget : CHF 155'000.00	Comptes : CHF 147'269.74	Manco : CHF 7'730.26
-------------------------	--------------------------	----------------------

La révision du moteur à gaz prévue en automne 2018 a été reportée au mois de janvier et février 2019. L'entreprise mandatée pour ce travail ne disposait pas de toutes les pièces de rechange nécessaires. Ce moteur fonctionne au biogaz issu de la méthanisation des boues de la STEP. Il entraîne à son tour une génératrice de courant électrique. Le courant vert produit est entièrement vendu à Swissgrid-Pronovo. Dès lors, la diminution financière de rétribution électrique (RPC) programmée au budget 2018 s'est reportée sur 2019, ce qui explique le manque de recettes de CHF 7'730.26 dû à l'arrêt du moteur.

711.452 Participation des autres communes
711.490 Imputation interne aux coûts d'exploitation

Budget : CHF 368'786.55	Comptes : CHF 345'733.70	Manco : CHF 23'052.85
Budget : CHF 1'057'743.45	Comptes : CHF 991'623.96	Manco : CHF 66'119.49

La faible pluviométrie 2019 a sensiblement diminué les frais de pompage de la STEP. D'autre part, les constantes améliorations de l'efficacité énergétique et des processus d'exploitation ont contribué à la sensible diminution de la consommation en énergie fossile et électrique. L'ensemble de ces mesures a permis d'abaisser les charges annuelles et, par conséquent, de diminuer la participation financière des communes membres globalement de Fr. 89'172.34. Une partie de cette économie est également due au changement de méthode de décompte TVA. En effet, le budget avait été établi en TTC alors que la comptabilité a été tenue en hors taxe. Le nouveau mode de décompte TVA au réel est plus avantageux que le taux forfaitaire, et a diminué les charges d'environ Fr. 20'000.00.

720 Traitement des déchets

Le budget de ce chapitre a été préparé TVA comprise (TTC) comme les années précédentes. Toutefois, après analyse fiscale, il s'est avéré qu'un changement de méthode de décomptes TVA au réel à la place du forfait était plus économique pour la Commune. Aussi, malgré le budget TTC, les comptes 2019 ont été comptabilisés en hors taxe. Ceci explique une partie des économies sur certains postes.

720.315.10 Entretien véhicules et machines

Budget : CHF 2'000.00	Comptes : CHF 9'757.20	Excédent : CHF 7'757.20
-----------------------	------------------------	-------------------------

La camionnette poubelle 3.5 t a nécessité l'intervention des garages externes sur de multiples pannes importantes telles que la boîte à vitesse. Au total, les travaux de réparations du véhicule ont représenté CHF 7'700.00. Il s'agit des dépenses non prévisibles et inattendues. Les pannes en question n'ont pas pu être réparées par notre atelier mécanique.

720.318.80 Ramassage de tiers et élimination des déchets

Budget : CHF 365'000.00

Comptes : CHF 307'675.10

Disponible : CHF 57'324.90

Lors de l'élaboration du budget de fonctionnement, les services communaux se sont basés sur une augmentation du volume des déchets en fonction des nouveaux arrivants au quartier du Platy Centre. Or, le volume des déchets est resté stable en comparaison à l'année précédente.

720.434 Produit du papier

Budget : CHF 57'000.00

Comptes : CHF 19'902.45

Manco : CHF 37'097.55

La quantité de papier collecté est restée stable en comparaison à l'année précédente. Cependant, la ristourne de CHF 30.-/tonne est descendue progressivement depuis août, jusqu'à atteindre CHF 0.-/tonne au mois de décembre 2019. Ce type de déchets est directement lié à l'influence de l'offre et de la demande au niveau de l'Europe. La fermeture des marchés asiatiques a eu des répercussions sur le prix à la tonne. Le marché européen a une surproduction de papier qui ne peut pas être traitée dans les centres de valorisation locaux. Cette surcapacité entraîne la chute des prix.

720.434.10 Taxe proportionnelle (au sac)

Budget : CHF 630'000.00

Comptes : CHF 554'660.40

Manco : CHF 75'339.60

Cette diminution de revenus est partiellement compensée par la diminution des charges dans le compte 720.318.80. Lors de l'élaboration du budget 2019, nous avons tenu compte d'une augmentation en prévision des futurs logements en construction. Or, nous constatons aujourd'hui que le volume d'ordures ménagères est en léger recul en comparaison à l'année passée. Il faut également relever que les commerces, intermédiaires pour la revente, ont effectué des achats importants de sacs taxés en 2018 et ne les ont écoulés qu'en 2019. Pour mémoire, le prix des rouleaux a été adapté au 1^{er} janvier 2018, raison pour laquelle les stocks étaient inexistant à fin 2017.

720.434.20 Taxe de base

Budget : CHF 500'000.00

Comptes : CHF 544'693.03

Gain : CHF 44'693.03

L'introduction de la facturation en lien avec le cadastre a permis la facturation en vrac de la taxe de base 2019 dans les comptes de la même année, tout comme la contribution immobilière. D'une part, le retard a donc été rattrapé et a permis d'obtenir des liquidités et d'autre part, la taxe déchets n'est définitivement plus liée à la taxation fiscale, sur demande du fisc. Hormis des correctifs qui pourraient intervenir à futur, le montant de CHF 544'693.03 correspond aux soldes des années précédentes et à la taxe 2019 dans son entier. De plus, il ne s'agit plus de provisions mais de factures réellement établies.

750 Energies renouvelables

750.352 Participation réseau énergies Agglo (DL)

Budget : CHF 0.00

Comptes : - CHF 5'542.81

Disponible : CHF 5'542.81

Les coûts de l'Agglomération sont répercutés avec une année de décalage dans les comptes de la Commune. Ainsi, les comptes communaux 2019 reflètent les comptes 2018 de l'Agglo. Pour rappel, le budget 2018 de l'Agglo prévoyait le financement d'une planification énergétique régionale vouée à coordonner, voire à compléter les plans communaux de l'énergie. Cette démarche s'inscrivait dans le cadre des Statuts de l'Agglo,

dont l'article 38 désignait la protection de l'environnement comme une tâche lui étant transférée. Un plan régional des énergies est en cours d'élaboration, mais ses coûts ont été revus à la baisse. De plus, l'Agglomération bénéficie pour ce projet d'un subventionnement cantonal imprévu à hauteur de 50 %. Il en ressort pour le domaine des charges nettes inférieures de CHF 37'500.00 à ce que prévoyait le budget 2018 de l'Agglo.

790 Aménagement du territoire

790.318 Frais d'études et projets

Budget : CHF 180'000.00

Comptes : CHF 17'765.55

Disponible : CHF 162'234.45

- **Cormanon, zone centre interface place arborée et place minérale**

Ces études sont en attente du résultat des études de la TransAgglo (PI Cormanon et concept de mobilier/éclairage de l'agglomération).

Dépense CHF 0.00

- **Suivi du PAL et des planifications**

Hormis les prestations de l'urbaniste pour la révision du PAL et pour l'analyse de dossiers spécifiques, des relevés ont notamment été effectués par le géomètre pour la mise à jour des plans.

Dépense CHF 15'191.90

- **Bertigny développements**

Les études relatives à ces développements n'ont pas été lancées, les résultats des réflexions cantonales étant encore inconnus dans ce secteur.

Dépense CHF 0.00

- **Place urbaine de Belle-Croix**

Les prestations liées au cahier des charges pour la mise au concours d'un PAD dans le secteur du Masterplan ont été reportées du fait des incertitudes liées à l'approbation du PAL (quota de mises en zone avec le nouveau PDCant). Seuls frais engagés ceux de l'estimation de la Commission d'acquisition des immeubles (art. 3236 et 3237).

Dépense CHF 2'573.65

- **PAD « Le Croset » étude préliminaire**

Les études préliminaires n'ont pas démarré, au vu des incertitudes liées à l'approbation du PAL, et notamment la mise en zone de ce secteur.

Dépense CHF 0.00

- **PAD Vallon de Villars**

Les prestations relatives au projet de valorisation de la route de l'Eglise - chemin des Rochettes, PAD Vallon de Villars n'ont pas été exécutées pour les mêmes raisons que ci-dessus. De surcroît, des réflexions étaient en cours auprès de Celsius pour développer le CAD dans ce secteur.

Dépense CHF 0.00

- **Vallon de Villars, parc boisé**

L'étude préliminaire au projet de parc boisé avec réhabilitation du talweg du ruisseau n'a pas démarré, l'approbation du PAD étant liée à celle du PAL.

Dépense CHF 0.00

- **Mise à jour des PAD suite à la révision du PAL**
Les études sont en attente de la décision d'approbation du PAL.
Dépense CHF 0.00

792 Construction de logements

792.365 Subventions aux logements (DL)

Budget : CHF 69'420.00 Comptes : CHF 38'077.50 Disponible : CHF 31'342.50

Cette charge est dégressive depuis 5 ans. Il s'agit ici de l'avant-dernière tranche de subventions, la dernière devant intervenir au 1^{er} semestre 2020.

9 Finances et impôts

900 Impôts

900.318.10 Frais perception impôt source catégorie PP 308

Budget : CHF 0.00 Comptes : CHF 18'276.70 Excédent : CHF 18'276.70

Il s'agit d'une nouvelle taxe de perception instaurée par le canton sans avis préalable, ce qui explique que cette rubrique n'existait pas dans le budget.

900.319.15 Provision pour débiteurs douteux

Budget : CHF 0.00 Comptes : CHF 325'000.00 Excédent : CHF 325'000.00

L'année dernière les réviseurs ont souhaité un calcul plus fin sur le calcul de la provision. Dès lors, et compte tenu de l'importance du volume du contentieux, ces calculs ont eu pour conséquence une attribution à la réserve de CHF 325'000.00.

900.400 Impôt sur le Revenu des Personnes physiques années précédentes

Budget : CHF 0.00 Comptes : CHF 1'570'963.00 Gain : CHF 1'570'963.00

2019 est le 1^{er} exercice qui indique séparément les soldes d'impôts différenciés en l'année courante et les années précédentes. Cette présentation est autant valable pour les personnes physiques que les personnes morales.

Ce reliquat en notre faveur de CHF 1'570'963.00 se compose comme suit :

Surplus des recettes d'impôts 2018 par rapport aux prévisions initiales	CHF 751'562.55 (+)
Surplus des recettes d'impôts 2017 par rapport aux prévisions initiales	CHF 562'278.70 (+)
Surplus des recettes d'impôts des années antérieures à 2017	CHF 68'373.60 (+)
Impôts rappelés (ou soustraits) facturés en 2019	CHF 188'748.15 (+)

Les impôts rappelés sont en baisse par rapport à 2018.

900.400.10 Impôt sur la Fortune des Personnes physiques années précédentes

Budget : CHF 0.00 Comptes : CHF 668'537.20 Gain : CHF 668'537.20

Ce reliquat en notre faveur de CHF 668'537.20 se compose comme suit :

Surplus des recettes d'impôts 2018 par rapport aux prévisions initiales	CHF 201'316.00 (+)
Surplus des recettes d'impôts 2017 par rapport aux prévisions initiales	CHF 147'889.15 (+)
Surplus des recettes d'impôts des années antérieures à 2017	CHF 14'228.75 (+)
Impôts rappelés (ou soustraits) facturés en 2019	CHF 305'103.30 (+)

900.400.15 Impôt sur la Fortune des Personnes physiques année courante

Budget : CHF 2'400'000.00 Comptes : CHF 2'751'414.85 Gain : CHF 351'414.85

Compte tenu des éléments connus pour les impôts 2018 sur la fortune, la provision pour les impôts 2019 a été réévaluée à la hausse.

900.400.20 Impôt à la source

Budget : CHF 1'750'000.00 Comptes : CHF 1'579'661.50 Manco : CHF 170'338.50

Comme l'année dernière, les décomptes de l'Etat n'atteignent plus les objectifs pour les soldes des années précédentes reçus en 2019, et qui diminuent le total de ce poste, étant donné que les provisions extournées sont supérieures aux montants encaissés.

900.401 Impôt sur le bénéfice des Personnes morales années précédentes

Budget : CHF 0.00 Comptes : - CHF 6'431'798.95 Manco : CHF 6'431'798.95

Ce manque de recettes de CHF 6'431'798.95 se compose comme suit :

Manco sur recettes d'impôts 2018 par rapport aux prévisions initiales	CHF 3'665'686.35 (-)
Manco sur recettes d'impôts 2017 par rapport aux prévisions initiales	CHF 2'806'338.60 (-)
Surplus des recettes d'impôts des années antérieures à 2017	CHF 40'226.00 (+)

Nous constatons malheureusement une confirmation de la conjoncture difficile pour certaines personnes morales importantes, actives dans différents secteurs. Des pertes reportables influenceront vraisemblablement les recettes fiscales sur plusieurs exercices comptables. Par conséquent les estimations budgétisées pour 2017 et 2018 n'ont pas pu être atteintes.

900.401.05 Impôt sur le bénéfice des Personnes morales année courante

Budget : CHF 20'260'000.00 Comptes : CHF 19'263'823.10 Manco : CHF 996'176.90

Compte tenu des éléments indiqués pour la rubrique 900.401 ci-dessus, la provision d'impôts 2019 a dû être revue à la baisse.

900.401.10 Impôt sur le capital des Personnes morales années précédentes

Budget : CHF 0.00 Comptes : - CHF 170'689.50 Manco : CHF 170'689.50

Ce manque de recettes de CHF 170'689.50 se compose comme suit :

Manco sur recettes d'impôts 2018 par rapport aux prévisions initiales	CHF 39'429.85 (-)
Manco sur recettes d'impôts 2017 par rapport aux prévisions initiales	CHF 127'212.00 (-)
Manco sur recettes d'impôts des années antérieures à 2017	CHF 4'047.65 (-)

En cas de perte d'exploitation, les personnes morales voit leur fonds propres diminuer. Ceci explique les tendances actuelles, qui sont dues aux pertes reportables indiquées dans les impôts sur le bénéfice.

900.401.10 Impôt sur le capital des Personnes morales année courante

Budget : CHF 1'875'000.00 Comptes : CHF 2'900'272.15 Gain : CHF 1'025'272.15

Les éléments déjà taxés pour 2019 confirment une hausse de l'impôt sur le capital, à l'opposé total des impôts 2018.

900.402 Contribution immobilière des Personnes physiques **900.402.01 Contribution immobilière des Personnes morales**

Budget : CHF 2'280'000.00 Comptes : CHF 2'225'783.70 Manco : CHF 54'216.30
 Budget : CHF 2'720'000.00 Comptes : CHF 3'115'159.25 Gain : CHF 395'159.25

L'introduction de la facturation en lien avec le cadastre a permis la facturation en vrac de la contribution immobilière 2019 dans les comptes de la même année, tout comme la taxe de base des déchets. D'une part, le retard a donc été rattrapé et a permis d'obtenir des liquidités et d'autre part, les contributions immobilières ne sont définitivement plus facturées sur le bordereau fiscal, sur demande du fisc. Hormis des correctifs qui pourraient intervenir à futur, le montant total facturé de CHF 5'340'942.95 correspond au solde des années précédentes (CHF 264'214.05) ainsi qu'aux contributions immobilières 2019 dans leur entier (CHF 5'076'728.90). Dès lors, il ne s'agit plus de provisions mais de factures réellement établies.

900.404 Impôt sur les mutations immobilières

Budget : CHF 1'500'000.00 Comptes : CHF 2'335'664.10 Gain : CHF 835'664.10

Cette bonne nouvelle comprend notamment les mutations courantes mais aussi celles liées aux nouvelles constructions, en particulier au Platy.

940 Gérance de la fortune

940.321 Intérêts des dettes et courtage

Budget : CHF 935'000.00 Comptes : CHF 786'394.50 Disponible : CHF 148'605.50

Les excellentes conditions obtenues lors des renouvellements de crédits ont pour conséquence la diminution de ce poste et l'écart non négligeable avec le budget, en lien avec la dette brute qui a augmenté de 5 millions tout au long de l'exercice, et qui se monte à CHF 80'000'000.00 au 31.12.2019. Le taux moyen de la dette nette a légèrement augmenté de 0,944 à 1,022 % par rapport à 2018. Une partie des emprunts notamment était à taux négatif et une partie du financement des écoles a été transformé en long terme. Les intérêts produits des crédits à taux négatif ont été comptabilisés dans le compte 940.420.

940.330 Amortissements financiers obligatoires

Budget : CHF 3'710'131.10 Comptes : CHF 3'058'951.65 Disponible : CHF 651'179.45

Ce poste indique une valeur comptable bien inférieure au budget, d'une part en raison des amortissements complémentaires réalisés à fin 2017 et 2018 et d'autre part en raison des investissements prévus qui ont pris du retard. Tous ces éléments n'étaient pas connus au moment de l'élaboration du budget.

940.490.50 Imputation interne amortissements eau potable

Budget : CHF 11'650.00 Comptes : CHF 0.00 Manco : CHF 11'650.00

Le virement de l'amortissement comptable du réseau d'eau potable dans le compte 700.390.20 n'a plus lieu d'être, étant donné que le réseau est totalement amorti au bilan.

940.490.60 Imputation interne amortissements eaux usées

Budget : CHF 306'720.00 Comptes : CHF 0.00 Manco : CHF 306'720.00

Le virement de l'amortissement comptable du réseau d'eaux usées dans le compte 710.390.30 n'a plus lieu d'être, étant donné que le réseau est totalement amorti au bilan.

990 Postes non ventilables

990.319 Dépenses non spécifiées art. 91 Lco

Budget : CHF 120'000.00 Comptes : CHF 11'949.30 Disponible : CHF 108'050.70

Des défauts cachés sont apparus dans la construction des cellules sanitaires de l'agrandissement de la Résidence Les Martinets. La Commune a mandaté un expert pour un montant de CHF 11'949.30 afin de définir les causes, la méthode de réfection et les responsabilités. Une fois ces dernières établies, les coûts seront répartis entre les différentes entreprises et mandataires.

990.332.11 Amortissement des véhicules et machines

Budget : CHF 0.00 Comptes : CHF 3'481.40 Excédent : CHF 3'481.40

Il s'agit de l'amortissement sur le désherbeur à eau chaude qui devait être financé par la réserve pour investissements. L'achat a été différé d'une année et entre temps la réserve a été dissoute. Dès lors, l'amortissement annuel de 10 % est comptabilisé dans les amortissements complémentaires.

990.332.28 Amortissement de l'informatique

Budget : CHF 0.00 Comptes : CHF 25'201.05 Excédent : CHF 25'201.05

Dans les amortissements obligatoires figurait encore une ligne de crédit pour l'aménagement des locaux de l'ancienne administration à la route du Centre. Ces installations ayant été laissées sur place lors du déménagement, il s'agit d'une non-valeur qu'il était nécessaire d'amortir.

990.332.50 Amortissement titres et participations

Budget : CHF 0.00 Comptes : CHF 113'280.00 Excédent : CHF 113'280.00

Il s'agit de l'amortissement sur le solde de la participation versée à fond perdu à l'Association de l'Ancienne Gare de Fribourg en 2007, dont le montant initial était de CHF 177'000.00, soit CHF 19.- par habitant. Cet investissement avait plutôt l'apparence d'une subvention octroyée par les communes du Grand Fribourg,

membres de Coriolis Promotion, selon une clé de répartition proposée par le Préfet. Pouvant difficilement revendiquer la propriété d'une partie du bâtiment de l'Association, dont la transformation a coûté environ CHF 4'222'000.00, ce solde de CHF 113'280.00 a été amorti puisqu'il revêt une forme de non-valeur. En principe, cette subvention unique aurait dû être comptabilisée dans les comptes de fonctionnement.

990.351.10 Provision Caisse de prévoyance de l'Etat

Budget : CHF 0.00

Comptes : CHF 707'608.95

Excédent : CHF 707'608.95

Cette 2^{ème} attribution à la provision pour la Caisse de prévoyance de l'Etat représente le solde prévisible estimé par le canton, en vue du changement de méthode vers la primauté des cotisations en remplacement de la primauté des prestations, et dont le montant a été réévalué en novembre 2019. Cela comprend les coûts des enseignants pour le préscolaire, le primaire, les cycles d'orientation, ainsi que le personnel du Conservatoire et des EMS, répartis entre canton et communes.

990.482.05 Prélèvement réserve aide au logement

Budget : CHF 0.00

Comptes : CHF 119'694.75

Gain : CHF 119'694.75

Le prélèvement sur cette réserve correspond au montant exact payé comme subventionnement pour l'aide au logement en 2019, par le compte 580.365.20. Le solde de la réserve est de CHF 858'697.05.

COMPTES DES INVESTISSEMENTS 2019

0. ADMINISTRATION

020.503.10 Achat bâtiment administratif Petit-Moncor 1b + transformations

-	Crédit accordé par le Conseil général en date du 04.02.2016	Fr.	14'870'000.00
-	Crédit accordé par le Conseil général en date du 13.12.2017 (voir également compte 354.506.05)	Fr.	1'255'000.00
-	Investissement 2016	Fr.	14'213'455.15
-	Investissement 2017	Fr.	1'003'142.95
-	Investissement 2018	Fr.	741'788.15
-	Investissement 2019	Fr.	<u>165'704.70</u>
	Crédit non utilisé (définitif)	Fr.	909.05

030.506 Renouvellement de l'informatique de l'administration communale

030.506.10 Migration plateforme informatique et gestion électronique de documents

-	Crédit accordé par le Conseil général en date du 09.12.2010	Fr.	131'000.00
-	Crédit accordé par le Conseil général en date du 28.02.2013	Fr.	396'300.00
-	Crédit accordé par le Conseil général en date du 09.03.2017	Fr.	150'000.00
-	Investissement 2011	Fr.	89'644.80
-	Investissement 2012	Fr.	74'594.60
-	Investissement 2013	Fr.	1'451.50
-	Investissement 2014	Fr.	13'848.30
-	Investissement 2015	Fr.	76'632.75
-	Investissement 2016	Fr.	34'069.70
-	Investissement 2017	Fr.	289'589.20
-	Investissement 2018	Fr.	28'729.50
-	Investissement 2019	Fr.	<u>34'175.20</u>
	Crédit disponible (provisoire)	Fr.	34'564.45

030.506.35 Système de gestion du temps

-	Crédit accordé par le Conseil général en date du 03.10.2019	Fr.	52'000.00
-	Investissement 2019	Fr.	<u>29'645.15</u>
	Crédit disponible (provisoire)	Fr.	22'354.85

2. ENSEIGNEMENT ET FORMATION

290.503.32 Réhabilitation de l'école de Cormanon

-	Crédit accordé par le Conseil général en date du 31.05.2012 (crédit d'étude)	Fr.	200'000.00
-	Crédit accordé par le Conseil général en date du 28.02.2013 (remplacement des fenêtres)	Fr.	350'000.00
-	Crédit accordé par le Conseil général en date du 02.10.2014 (crédit d'étude)	Fr.	370'000.00
-	Crédit accordé par le Conseil général en date du 19.03.2015 (réfection de l'enveloppe)	Fr.	7'120'000.00
-	Crédit accordé par le Conseil général en date du 01.10.2015 (réhabilitation)	Fr.	440'000.00
-	Crédit accordé par le Conseil général en date du 04.02.2016 (réhabilitation)	Fr.	<u>5'288'988.00</u>
	Crédit total	Fr.	13'768'988.00

-	Investissement 2012	Fr.	70'942.75
-	Investissement 2013	Fr.	310'987.40
-	Investissement 2014	Fr.	33'243.45
-	Investissement 2015	Fr.	448'621.75
-	Investissement 2016	Fr.	3'969'579.30
-	Investissement 2017	Fr.	7'070'048.50
-	Investissement 2018	Fr.	2'086'944.85
-	Investissement 2019	Fr.	<u>24'033.00</u>
		Fr.	14'014'401.00
-	Subvention cantonale 2018	(-) Fr.	197'207.80
-	Subvention cantonale 2019	(-) Fr.	215'260.70
-	Subvention fédérale 2019	(-) Fr.	<u>49'693.90</u>

Crédit non utilisé (définitif) Fr. 216'749.40

290.503.50 Etude et construction d'un nouveau centre scolaire du Platy

-	Crédit accordé par le Conseil général en date du 28.02.2013	Fr.	275'000.00
-	Crédit accordé par le Conseil général en date du 20.03.2014	Fr.	1'100'000.00
-	Crédit accordé par le Conseil général en date du 28.05.2015	Fr.	450'000.00
-	Crédit accordé par le Conseil général en date du 10.12.2015 (avant Fr. 1'250'000.00 de subventions et Fr. 300'000.00 réserve PC)	Fr.	<u>25'050'000.00</u>

Crédit total Fr. 26'875'000.00

-	Investissement 2013	Fr.	180'102.40
-	Investissement 2014	Fr.	292'178.00
-	Investissement 2015	Fr.	849'890.35
-	Investissement 2016	Fr.	2'008'714.25
-	Investissement 2017	Fr.	6'469'006.35
-	Investissement 2018	Fr.	7'703'558.15
-	Investissement 2019	Fr.	5'717'367.15

-	Subvention cantonale 2018	(-) Fr.	100'000.00
-	Subvention cantonale 2019	(-) Fr.	13'973.00
-	Prélèvement sur réserve des abris PC 2019	(-) Fr.	<u>297'000.00</u>
Crédit disponible (provisoire)		Fr.	4'065'156.35

3. CULTURE, SPORTS ET LOISIRS

330.506 Achat d'un désherbeur à eau chaude / vapeur

-	Crédit accordé par le Conseil général en date du 04.10.2018	Fr.	34'814.05
-	Investissement 2019	Fr.	<u>34'814.05</u>

Crédit non utilisé (définitif) Fr. 0.00

340.565 Participation à la construction d'une piscine olympique

-	Crédit accordé par le Conseil général en date du 05.10.2017	Fr.	400'000.00
-	Investissement 2018	Fr.	<u>23'250.15</u>

Crédit non utilisé (définitif) Fr. 376'749.85

352.503.01 Raccordement chauffage CAD et taxe ancienne école

-	Crédit accordé par le Conseil général en date du 09.03.2017	Fr.	138'960.00
-	Investissement 2017	Fr.	25'621.85
-	Investissement 2018	Fr.	<u>350.00</u>

Crédit disponible (provisoire) Fr. 112'988.15

6. TRANSPORTS ET COMMUNICATIONS

620.501.01 Bertigny – Villars-Vert aménagement accrochage piétonnier Passerelle – place

-	Crédit accordé par le Conseil général en date du 02.10.2014, brut (dont Fr. 450'000.00 participation Agglo et Fr. 132'000.00 Etat)	Fr.	1'260'000.00
-	Investissement 2014	Fr.	440.05
-	Investissement 2015	Fr.	23'046.55
-	Investissement 2016	Fr.	30'240.00
-	Investissement 2018	Fr.	650.00
-	Investissement 2019	Fr.	<u>487'593.45</u>

Crédit disponible (provisoire) Fr. 718'029.95

620.501.05 Entretien lourd selon plan de gestion du réseau routier PGRR-2

-	Crédit accordé par le Conseil général en date du 28.02.2013	Fr.	1'478'000.00
-	Investissement 2013	Fr.	33'022.10
-	Investissement 2014	Fr.	199'585.10
-	Investissement 2015	Fr.	611'941.15
-	Investissement 2016	Fr.	385'598.30
-	Investissement 2018	Fr.	195'357.10
-	Investissement 2019	Fr.	<u>56'574.85</u>

Dépassement de crédit (définitif) (-) Fr. **4'078.60**

620.501.09 Entretien lourd selon plan de gestion du réseau routier PGRR-3

-	Crédit accordé par le Conseil général en date du 04.10.2018	Fr.	1'700'000.00
-	Investissement 2019	Fr.	<u>121'210.05</u>

Crédit disponible (provisoire) Fr. **1'578'789.95**

620.501.24 Modérations de trafic et concept de stationnement

-	Crédit accordé par le Conseil général en date du 28.02.2002	Fr.	156'000.00
-	Crédit accordé par le Conseil général en date du 17.06.2004	Fr.	1'350'000.00
-	Investissement 2002	Fr.	117'140.35
-	Investissement 2003	Fr.	13'959.00
-	Investissement 2004	Fr.	184'420.95
-	Investissement 2005	Fr.	283'751.00
-	Investissement 2006	Fr.	126'808.15
-	Investissement 2007	Fr.	10'846.15
-	Investissement 2008	Fr.	44'544.10
-	Investissement 2009	Fr.	79'830.55
-	Investissement 2010	Fr.	44'936.75
-	Investissement 2011	Fr.	111'887.95
-	Investissement 2012	Fr.	132'235.70
-	Investissement 2013	Fr.	20'660.70
-	Investissement 2014	Fr.	17'919.40
-	Investissement 2015	Fr.	21'615.35
-	Investissement 2017	Fr.	8'078.80
-	Investissement 2018	Fr.	46'858.25
-	Participation des propriétaires 2006-2009	(-) Fr.	<u>81'072.10</u>

Crédit disponible (provisoire) Fr. **321'578.95**

620.501.42	Participation secteur PAD 34 et 35		
-	Crédit accordé par le Conseil général en date du 01.06.2017	Fr.	68'600.00
-	Investissement 2016	Fr.	<u>3'780.00</u>
	Crédit disponible (provisoire)	Fr.	64'820.00
620.501.95	Dort-Verte secteur Rochettes		
-	Crédit accordé par le Conseil général en date du 05.10.2017	Fr.	334'000.00
-	Investissement 2018	Fr.	336'916.00
-	Investissement 2019	Fr.	<u>4'416.20</u>
	Dépassement de crédit (définitif avant subventions de l'Agglo)	(-) Fr.	7'332.20
620.501.97	Etudes PED Bertigny		
-	Crédit accordé par le Conseil général en date du 14.03.2019	Fr.	35'000.00
-	Crédit accordé par le Conseil général en date du 03.10.2019	Fr.	100'000.00
-	Investissement 2019	Fr.	<u>47'118.35</u>
	Crédit disponible (provisoire)	Fr.	87'881.65
620.501.100	Requalification route Cardinal-Journet		
-	Crédit accordé par le Conseil général en date du 05.10.2017	Fr.	100'000.00
-	Investissement 2018	Fr.	174.95
-	Investissement 2019	Fr.	<u>2'470.00</u>
	Crédit disponible (provisoire)	Fr.	97'355.05
650.501	Aménagement des abris bus voyageurs		
-	Crédit accordé par le Conseil général en date du 28.02.2013	Fr.	355'000.00
-	Investissement 2014	Fr.	<u>107'592.75</u>
	Crédit disponible (provisoire)	Fr.	247'407.25
650.501.01	Réhabilitation places d'arrêt de bus Coulat + Martinets		
-	Crédit accordé par le Conseil général en date du 02.06.2016	Fr.	165'000.00
-	Investissement 2016	Fr.	40'871.40

- Investissement 2017	Fr.	65'417.20
- Investissement 2018	Fr.	<u>2'013.15</u>
Crédit non utilisé (définitif)	Fr.	56'698.25

7. PROTECTION ET AMENAGEMENT DE L'ENVIRONNEMENT

700.501 Plan de renouvellement du réseau d'eau potable 2018 - 2022

- Crédit lié accordé par le Conseil général en date du 14.12.2017	Fr.	3'710'000.00
- Investissement 2018	Fr.	131'722.70
- Investissement 2019	Fr.	283'257.51
- Subventions ECAB 2018 reçues	(-) Fr.	14'624.50
- Subventions ECAB 2019 reçues	(-) Fr.	<u>4'000.00</u>
Crédit disponible (provisoire)	Fr.	3'313'644.29

Ce crédit est entièrement couvert par l'utilisation de la réserve pour l'eau potable et la facturation des taxes de raccordement liées aux permis de construire.

700.501.15 Défense incendie PAD Planafaye

- Crédit lié accordé par le Conseil général en date du 13.12.2017	Fr.	80'000.00
- Investissement 2017	Fr.	13'979.90
- Investissement 2018	Fr.	<u>61'406.75</u>
Crédit non utilisé (définitif)	Fr.	4'613.35

Ce crédit est entièrement couvert par l'utilisation de la réserve pour l'eau potable et la facturation des taxes de raccordement liées aux permis de construire.

700.501.41 Bouclage réseau PAD Platy Centre II

- Crédit lié accordé par le Conseil général en date du 13.12.2017	Fr.	240'000.00
- Investissement 2017	Fr.	71'787.75
- Investissement 2018	Fr.	42'244.90
- Investissement 2019	Fr.	<u>72'018.55</u>
Crédit non utilisé (définitif)	Fr.	53'948.80

Ce crédit est entièrement couvert par l'utilisation de la réserve pour l'eau potable et la facturation des taxes de raccordement liées aux permis de construire.

710.501 Plan de renouvellement des canalisations 2019 - 2023

-	Crédit lié accordé par le Conseil général en date du 12.12.2018	Fr.	4'950'000.00
-	Investissement 2019	Fr.	<u>300'589.57</u>

Crédit disponible (provisoire) Fr. 4'649'410.43

Ce crédit sera entièrement couvert par l'utilisation de la réserve de la protection des eaux et la facturation des taxes de raccordement liées aux permis de construire.

710.501.04 Conduite du PAD Planafaye

-	Crédit lié accordé par le Conseil général en date du 12.12.2013	Fr.	80'000.00
-	Investissement 2017	Fr.	45'251.15
-	Investissement 2018	Fr.	<u>14'709.95</u>

Crédit non utilisé (définitif) Fr. 20'038.90

Ce crédit sera entièrement couvert par l'utilisation de la réserve de la protection des eaux et la facturation des taxes de raccordement liées aux permis de construire.

710.501.35 Collecteur Platy Centre II

-	Crédit accordé par la Conseil général en date du 12.12.2013	Fr.	200'000.00
-	Investissement 2018	Fr.	3'788.90
-	Investissement 2019 (extourne 2018)	(-) Fr.	<u>3'788.90</u>

Crédit non utilisé (définitif) Fr. 200'000.00

Ce crédit est comptabilisé dans le plan de renouvellement des canalisations, compte no 710.501.

9. FINANCES ET IMPOTS

940.500.99 Achat de terrains art. 10 Lit 2 Lco

-	Investissement 2019	Fr.	<u>229'608.90</u>
---	---------------------	-----	-------------------

Crédit définitif Fr. 229'608.90

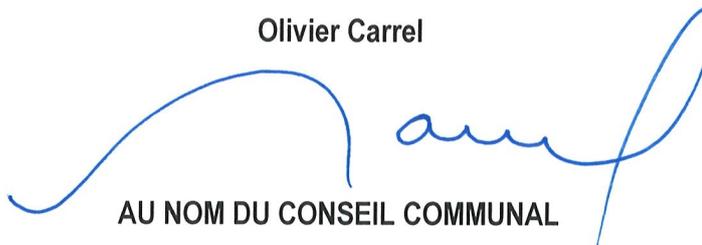
Durant l'exercice 2019, la délégation de compétence a été utilisée par le Conseil communal pour l'achat d'un terrain pour un montant de CHF 223'950.00 (art. 5061 RF Villars-sur-Glâne, 4'479 m²). Ce terrain a été acheté à une hoirie au même prix que l'art. 3306 RF Villars-sur-Glâne, soit 50 CHF / m², majoré des frais de notaire et de mutation. Dans le cadre de la négociation, la Commune a accordé un droit de préemption au vendeur, pour une durée de 25 ans.

Le Conseil communal propose au Conseil général d'approuver les comptes 2019 tels que présentés ci-dessus.

**approuvé par le Conseil communal
dans sa séance du 25 mai 2020**

Le Conseiller communal responsable des finances

Olivier Carrel



AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

Le Secrétaire



Emmanuel Roulin



La Syndique



Erika Schnyder